

## 22e Sitem : la start-up Akken lauréate de la seconde édition du « Start-up Contest »

Paris - Publié le mercredi 24 janvier 2018 à 14 h 30 - Actualité n° 111343

La start-up Akken reçoit le premier prix du « Start-up Contest », organisé lors du 22e Sitem aux Docks- Cité de la mode et du design à Paris, le 23/01/2018. Fondée en juin 2016 par Laurence Giuliani, Akken « propose aux destinations touristiques des expériences sonores sur-mesure qui s'appuient sur la donnée humaine des territoires, au travers d'interviews d'habitants, de paroles de personnes-ressources, de ressentis et d'anecdotes ». Son dispositif « SonoPluie » se fonde sur une technologie géolocalisée embarquée « pour créer une forme de réalité augmentée auditive, sous un parapluie qui agit comme un cocon immersif ». Elle compte notamment parmi ses clients le château des Ducs de Bretagne à Nantes (Loire-Atlantique) ou l'Office de tourisme du Créonnais (Gironde).

La start-up Affluences reçoit quant à elle « une mention spéciale du jury ». L'application, initialement lancée en 2014 pour les bibliothèques, permet de mesurer en temps réel et de façon prévisionnelle les taux d'occupation et le temps d'attente dans les lieux culturels ainsi que de réserver en ligne pour une visite. Elle est implantée dans cinq pays et compte 300 établissements partenaires, notamment le musée d'Orsay, le musée du Louvre ou la Sainte-Chapelle à Paris.

« Les tendances des start-ups dans le secteur muséal sont les suivantes : la gestion des flux dans les lieux physiques, la capacité à faire venir un public jeune via la "gamification" des contenus, l'installation et la gestion du digital et enfin la préservation du patrimoine. Nous avons voulu récompenser une jeune start-up prometteuse et une plus institutionnalisée par le biais de cette mention spéciale. Si nous avons un conseil à donner à l'ensemble des concurrents cette année, c'est d'être ambitieux, de voir toujours plus grand et de diversifier leur business plan en s'intéressant à d'autres secteurs que le milieu culturel », déclarent David Nahon, directeur de l'Immersion Virtuelle au 3DExperience Lab de Dassault Systèmes, et Jean-Christophe Jourdan, directeur adjoint du secteur institutionnel de La Banque postale, membres du jury.

Lancé en 2017, le « Start-up Contest » est réservé aux start-ups âgées de quatre ans maximum et inscrites au Sitem en tant qu'exposant. 29 candidats concourraient en 2018 parmi lesquels Culturmoov, Clic Muse, Dartagnans ou encore Patrivia. Le précédent lauréat était la start-up Timescope, borne de réalité virtuelle « pour voyager dans le temps ».



Laurence Giuliani, David Nahon et Jean-Christophe Jourdan  
© Léa Lootgieter

### Les sept membres du jury

- Sophie Eber, directrice de l'Office de tourisme de Versailles
- Guillaume Bregeras, journaliste aux Échos, chef du service start-up
- Jean-Christophe Jourdan, directeur adjoint du secteur institutionnel de La Banque postale
- David Nahon, directeur de l'Immersion Virtuelle (iV) au 3DExperience Lab de Dassault Systèmes
- Laure Pressac, responsable de la mission stratégie, prospective et numérique du Centre des monuments nationaux
- Nicolas Trichet, directeur adjoint, chargé du crédit aux entreprises, de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles
- Ondine Prouvost, commissaire du Sitem.